

# La Protection Maternelle et Infantile

L'accueil et l'accompagnement de l'enfant : Des équipes spécialisées pour des accompagnements spécifiques.

Le développement du service de PMI, à travers ses différentes actions d'information, d'accompagnement et de soutien, montre l'importance accordée par le Département du Gers à l'accompagnement social des parents et à la protection de l'Enfance.

## La PMI qu'est-ce que c'est ?

Le service de la Protection Maternelle et Infantile s'inscrit dans le champ de la promotion et la protection sanitaire de l'enfance et de la famille.

Par l'exercice de ses missions, ce service veille à développer une activité de proximité, territorialisée, centrée sur une approche globale de la santé au croisement du sanitaire, de l'éducatif et du social.

### Les missions du service de Protection Maternelle et Infantile sont :

- › des consultations prénatales, postnatales et des actions de prévention médico-sociales en faveur des femmes enceintes.
- › des actions médico-sociales préventives à domicile pour les femmes enceintes et les nourrissons.
- › des activités de planification familiale et d'éducation familiale en faveur de l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et de l'infection VIH, la prévention des conflits familiaux et l'exercice de la parentalité par le biais du Centre de Planification et d'Education Familiale.
- › des consultations et des actions de prévention médico-sociales (prévention et dépistage précoce) en faveur des enfants de moins de 6 ans ainsi que la proposition d'un bilan de santé pour les enfants de 3-4 ans, notamment en école maternelle.
- › l'agrément des assistants familiaux et celui des assistants maternels ainsi que leur contrôle, leur surveillance et leur accompagnement.
- › Des actions d'information sur la profession d'assistant maternel et des actions de formation initiale durant 120 heures.
- › Le recueil d'information en épidémiologie et en santé publique
- › La surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.
- › La participation aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

## La PMI pour qui ?

Le Département du Gers assure la responsabilité de la Protection Maternelle et Infantile en proposant un accompagnement de toutes les femmes gersoises pendant et après leur(s) grossesse(s) ainsi qu'un suivi de leur(s) enfant(s) de 0 à 6 ans.

Les professionnels de la PMI, soient 6 médecins, 17 puériculteurs, 1 puéricultrice coordinatrice, 2 sages-femmes et l'ensemble de l'équipe administrative, sont à la disposition de tous les parents.

<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/enfance-et-famille/la-protection-maternelle-et-infantile>

# Les consultations de la PMI

Ces professionnels délivrent des informations sur la grossesse, la préparation à la naissance, l'accouchement, l'allaitement maternel...

Ils assurent un suivi médical de l'enfant, dispensent des conseils en matière d'alimentation, de sommeil, d'éducation, de suivi du développement psychomoteur, de modes d'accueil de l'enfant...

Pendant la grossesse, votre état nécessite un suivi à domicile ? Vous pourrez être mise en relation avec la sage-femme de votre secteur qui interviendra avec votre accord et en liaison avec les différents professionnels (médecin traitant, services hospitaliers..) pour vous accompagner dans les meilleures conditions sur cette période de votre vie.

Au moment de la naissance, vous vous posez des questions concernant votre bébé ? Une consultation gratuite de nourrissons assurée par un médecin a lieu près de chez vous et un(e) infirmier(ère) puériculteur(rice) peut vous rencontrer à votre domicile notamment dans les jours qui suivent le retour à la maison.



Mode de garde



Centre de  
Planification et  
d'Education  
Familiale  
(CPEF)

DÉPARTEMENT  
DU GERS



Conseil Départemental du Gers

✉ Nous contacter

81 route de Pessan  
BP 20569  
32022 Auch Cedex 9  
05 62 67 40 40

EN  
1 CLIC